

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux le 25 août à 18h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Chantal CALVET, Maire.

Présents : CALVET Chantal, OLIVARI Jeannine, OLIVIERI Gérard, DANJON Anne-Renée, GLORIES Marc, OLIVIERI Chantal, MONE Olivier, MONE Henri

Absents : LABRIC Sébastien, GOURBIN Thomas

Secrétaire de séance : Marc GLORIES

Date de la convocation: 22 août 2022

La séance a débuté sans public

Mme Le Maire donne lecture du Procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

DEMISSION DE MONSIEUR OLIVIERI GÉRARD

Monsieur Gérard OLIVIERI fait part au Conseil Municipal de sa décision de démissionner de ses charges de 1^{er} Adjoint et de Conseiller Municipal, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception le 19/08/2022 à Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales pour : « Après deux ans d'exercice, le fonctionnement actuel ne correspond plus avec ma manière de servir et le dialogue n'est plus au rendez-vous ».

Le Conseil municipal en prend acte.

M OLIVIERI s'engage à continuer à suivre ses dossiers jusqu'à validation de la décision par Monsieur le Préfet.

DOSSIER CAMPING

Concernant la demande de réaménagement à périmètre constant, la déclaration préalable a bien été déposée au service urbanisme de la communauté de commune. Pour la complétude du dossier, il est nécessaire de faire établir un plan sommaire des lieux indiquant les bâtiments de toute nature existant sur le terrain + un croquis et un plan coté dans les trois dimensions faisant apparaître les divisions projetées. Des devis sont demandés. Les pièces complémentaires devront être versées au dossier avant le 10/11/2022.

- Les délégataires nous ont fait part d'un problème de carte « mère » concernant la chaudière. Mme Danjon se rapproche du chauffagiste.

- Possibilité d'obtenir le label « pêche » pour le camping. Label gratuit qui peut être valorisant. Un rendez-vous avec les décideurs devrait avoir lieu en septembre, la date n'est pas encore fixée.

RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2022/037

Demande de retrait de la délibération n°2022/037 du 30 juin 2022 en faveur de l'utilisation de la langue Catalane dans les débats et présentation des délibérations du Conseil Municipal par Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales :

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'annulation de la délibération, car il ne souhaite pas s'engager dans une bataille juridique sans fin, n'en ayant ni le temps ni les moyens.

PASSAGES À NIVEAUX

Nous sommes sollicités par la SNCF pour étudier le devenir des 4 passages à niveaux de la commune. M Henri MONE se charge de ce dossier.

Un rendez-vous sur site est prévu courant septembre.

D'ores et déjà et a priori, le Conseil Municipal ne souhaite pas que ces 4 passages à niveaux soient supprimés : le seul routier permet d'accéder au hameau de Llar, s'il est supprimé il n'y aura pas d'alternative pour les habitants, les 3 autres sont piétonniers : ils permettent d'accéder à certaines parcelles et au canal d'arrosage en toute sécurité, ils sont actuellement peu fréquentés, leur suppression ferait courir un risque aux usagers qui se reporteraient sur des portions avec 3ème rail.

VENTE PARCELLE MONSIEUR ET MADAME ZAMBON

Lors du Conseil Municipal du 29/07/2021 l'accord avait été donné, un morceau de parcelle devait être passé du domaine public communal au domaine privé communal. A priori, l'arrêté de déclassement du domaine public vers le domaine privé de la commune pour la nouvelle parcelle A 1384, n'a pas été pris ou tout au moins manque au notaire pour finaliser la vente. Le nécessaire devra être fait dans les meilleurs délais.

DOSSIER SIL

Suite à la réunion du 10 mai 2022, Monsieur Roux du PNR en date du 03/08 nous a communiqué le schéma d'implantation modifié.

Pour donner suite au projet, il convient de valider le schéma en Conseil Municipal et de délibérer.

A ce jour, il est nécessaire de peaufiner avant de valider.

A priori :

1- les RIS sont hors de prix et ne sont pas à la hauteur des attentes en terme d'esthétique, d'évolutivité, ... une alternative doit être envisagée (Jeannine Olivari suit une piste)

2-la pose peut être réalisée en interne

3- bien quantifier le nombre de réglettes et de mâts

Des points intermédiaires devront être réalisés avant validation auprès du PNR. Mme le Maire précise qu'elle est disponible à compter de 18h00 en semaine, un mercredi sur 2, un samedi sur 2 et les dimanches (sauf réunions diverses et variées).

TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Prochaine réunion de chantier prévue le 07/09 avec le Maître d'ouvrage, la présence de tous les disponibles serait la bienvenue.

Au vu de la démission de Monsieur Olivieri, tous les comptes-rendus du maître d'œuvre seront dorénavant envoyés à l'ensemble des conseillers.

COMPTE RENDU DE LA VISITE DE MADAME JUBAL EN CHARGE DU PATRIMOINE AU CD66

Etaient présentes Jeannine Olivari, Chantal Olivieri, Chantal Calvet

Plusieurs points abordés :

- récupération d'un chapiteau de l'église de Prats Balaguer mis en dépôt à l'hospice d'Ille sur têt :

Jeannine entame les démarches

- possibilité de mettre en place une vitrine dans l'église de Fontpédrouse afin d'exposer des objets liturgiques

- création de fiches explicatives pour l'église de Fontpédrouse afin de pouvoir l'ouvrir lors des journées du patrimoine,

- Mme Jubal nous indique qu'un inventaire des objets a été réalisé concernant les 2 églises de la commune (pas de trace... à vérifier) si non retrouvé elle est en capacité de nous en envoyer une copie).

- Les peintures du plafond de l'église de Fontpédrouse sont pour certaines parcellaires et en mauvais état, une restauration pourrait être envisagée. Des devis vont être demandés, Mme Jubal va nous donner les coordonnées de 3 entreprises sur le département en capacité de réaliser ce type de travaux.

- la convention de restauration avec le CD66 concernant le mobilier a été renouvelée, les travaux de restauration engagés avec les municipalités précédentes seront poursuivis,

DOSSIER SITE INTERNET

Compte rendu de l'entretien avec le gestionnaire site internet de la commune fait par Jeannine Olivari :
Dans un premier temps il convient d'expliciter les améliorations que nous souhaiterions, et voir le retour du gestionnaire.

Nous ne savons toujours pas à quoi correspondent les 500€ annuel de maintenance qui nous sont facturés.
Si les évolutions demandées ne peuvent être réalisés dans ce cadre, il faudra très certainement envisager un changement de prestataire.

Séance levée à 20h30